



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 31 /2024

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2023, qui en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, donne délégation au Président pour toute la durée de son mandat pour la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

VU la demande de l'association «Arts Al Mallol » par laquelle elle souhaite disposer de la salle du 1^{er} étage du Service Jeunesse de Prats de Mollo-La Preste et du piano qui s'y trouve, propriétés de la Communauté de Communes du Haut Vallespir ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Haut Vallespir souhaite conclure une convention avec l'association précitée pour permettre à cette dernière l'utilisation du local et du matériel susvisés dans l'optique de son utilisation sur une période d'une année scolaire, hors vacances scolaires ;

DECIDE

Article 1^{ER} : Il sera conclu une convention avec Messieurs Vincent SABATIER et Gérard DUNYACH, Présidents et Madame Audrey BARD, Présidente de l'association « Arts Al Mallol », domiciliée 6 route départementale 74, 66230 Prats de Molle-La Preste, afin que la Communauté de Communes puisse mettre à la disposition de ladite association, la salle du premier étage du service jeunesse et son piano sur la commune de Prats de Mollo, du jeudi 5 septembre 2024 au jeudi 3 juillet 2025, hors périodes de vacances scolaires.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux par la Communauté de Communes.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arles sur Tech, le 10 septembre 2024.

Le Président,

Claude FERRE

